

## LE SÉNAT

Le mercredi 22 décembre 1971

La séance est ouverte à 11 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

## LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

COMMENTAIRES DANS LES JOURNAUX ET À LA  
TÉLÉVISION CONCERNANT L'ÉTUDE DU BILL AU SÉNAT—  
QUESTION DE PRIVILÈGE

[Traduction]

**L'honorable John J. Connolly:** Honorables sénateurs, je soulève la question de privilège. Hier soir, à la télévision, au réseau CTV, et peut-être aussi au bulletin de nouvelles du réseau national, un monsieur de l'autre endroit, M. Stanley Knowles, a commenté le travail du Sénat sur le bill fiscal. Il a dit, entre autres choses, que le Sénat n'avait consacré que quelques heures à l'étude du bill le 20 décembre.

**L'honorable M. Benidickson:** Il a oublié les mois.

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Il a dit que si peu de temps y avait été consacré que les sénateurs avaient à peine pu feuilleter ce document. M. Bruce Phillips, correspondant du réseau CTV, a mentionné hier soir à la télévision, au dernier bulletin de nouvelles, que le Sénat n'avait passé que quatre jours à étudier le bill fiscal, alors que l'autre endroit y avait consacré 50 jours.

Ce matin, à la première page de la *Gazette* de Montréal, un correspondant du nom de Tierney—que Dieu pardonne à un Irlandais un tel manque de sérieux—écrit que le Sénat a étudié le «volumineux bill fiscal de 739 pages» en trois jours seulement.

Honorables sénateurs, je sais parfaitement que le fait de soulever maintenant cette question qui porte atteinte au privilège de tous les sénateurs n'influencera pas la presse le moins du monde. Néanmoins, j'estime que dans l'intérêt du Sénat et de notre institution, on doit le faire.

**Des voix:** Bravo!

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Honorables sénateurs, lorsque j'ai parlé du rapport final au Sénat, j'ai cité quelques statistiques des travaux du comité. Celui-ci, notre comité permanent des banques et du commerce, a été saisi de la mesure fiscale—non pas du point de vue législatif, mais aux fins d'étude—le 14 septembre de cette année.

**L'honorable M. Benidickson:** Et a rédigé trois rapports.

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Le comité n'a présenté son rapport définitif que le 13 décembre. En d'autres termes, il a eu ce bill et l'a étudié attentivement pendant cette période de trois mois. Le comité a tenu quelque 26 à 28 réunions. Ce n'étaient pas des réunions courantes et de pure forme. Les sénateurs qui siégeaient à ce comité savent que les séances duraient pendant des heures.

**L'honorable M. Benidickson:** Habituellement deux ou trois fois par jour.

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Nous avons souvent eu plus d'une séance par jour. Nous avons entendu 30 mémoires, interrogé 129 témoins et les entrevues n'ont été des formalités dans aucun sens du terme.

Les membres du comité des banques et du commerce ne sont pas tous des experts en matière de fiscalité, et si j'en nomme quelques-uns qui ont pris une part active aux travaux, je sais que les autres ne seront pas froissés. Les sénateurs Hayden, Molson, Flynn, Cook et Beaubien sont de véritables experts. Ils ont soumis les témoins à des examens serrés sur les instances qu'ils présentaient au comité. Ils ont épuisé les points soulevés afin d'en faire rapport. Nous n'avions pas seulement des experts au sein du comité, mais le plus éminent expert-conseil au Canada, l'un de nos anciens collègues, l'honorable Lazarus Phillips, était le conseiller en chef du comité. Il était secondé par M. Poissant, comptable agréé de Montréal et membre d'une des plus importantes firmes de comptables du Canada. Une équipe formée entièrement d'experts, dont j'ai donné les noms le 14 décembre, prêtait main forte à ces deux messieurs.

• (1110)

On ne peut sûrement pas dire que cela ne représente que quelques heures d'étude du bill fiscal, honorables sénateurs, sans parler des débats que nous avons eus sur les rapports ni du fait que nous avons consacré à peu près toute la semaine dernière à examiner le troisième rapport, ni de nos débats sur le bill même.

Honorables sénateurs, je suppose qu'il ne me reste plus qu'à invoquer un argument du genre du suivant: «mon père est plus fort que le tien». Mais devant la juxtaposition de ces deux chiffres, 50 jours aux Communes et une journée au comité du Sénat, je suis loin d'y voir du reportage fidèle.

**Des voix:** Bravo!

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Une des choses que les journalistes et quelques hommes politiques oublient complètement, c'est la situation constitutionnelle particulière du Sénat, à vrai dire de toute chambre haute qui n'est pas élective, à l'égard des mesures fiscales. Supposons que le Sénat ait modifié le bill et renvoyé celui-ci à la Chambre des communes. J'oserais dire que le premier à s'opposer à cette procédure aurait été le même. M. Stanley Knowles, et je l'imagine assez bien citant à l'Orateur de l'autre endroit l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes qui se lit ainsi:

63. Il appartient à la Chambre des communes seule d'attribuer des subsides et crédits parlementaires à Sa Majesté. Les projets de loi portant ouverture de ces subsides et crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes, qui a indiscutablement le droit d'y déterminer et désigner les objets, destinations, motifs, conditions, limitations et emplois de ces allocations législatives, sans que le Sénat puisse y apporter des modifications.

Il ne fait aucun doute, à mon avis, que cet article aurait été appliqué aux bills fiscaux.